



Pas de salle fumeur prévue chez nous

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 11 août 2003

Bonjour,

Depuis 5 ans je travaille dans une société qui ne prévoit toujours pas de salle fumeur.

La salle fumeur est en fait la salle où nous prenons notre café, et où nous mangeons le midi... Donc les non fumeurs doivent respirer la fumée. De plus il arrive au dirigeant lui-même de fumer sa cigarette à son bureau...

Tous les ans, j'en parle à la médecine du travail, mais rien n'est fait. J'en parle à la Direction, même résultat.

Alors je prends les devants, et me permets de vous contacter. Peut-être aurais-je, cette fois-ci une chance de voir mon souhait se réaliser. (J'ai même pensé à démissionner pour cause légitime)

Merci pour l'aide que vous pourrez m'apporter à moi, mais aussi à mes collègues non fumeurs.

Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Si vous décidez d'aller plus loin dans cette démarche, DNF sera à vos côtés, jusqu'en justice si nécessaire